

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE

A LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Par arrêté en date du 06 octobre 2026, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la modification n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), pour une durée de 17 jours consécutifs **du vendredi 23 octobre 2026, 09h00 au lundi 9 novembre 2026, 9h00.**

Ladite enquête publique portera sur la modification n°2 du PLUi qui poursuit les objectifs suivants :

- reporter dans le PLUi le tracé du grand massif forestier de plus de 100 hectares tel qu'il figure au SDRIF-E et sa bande d'inconstructibilité de 50 mètres pour le secteur du bois de la colline d'Elancourt

- classer la parcelle BC 295 en zone inconstructible et naturelle

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné, par décision n° E26000035/78, en date du 23 juillet 2026, Monsieur Patrick AUBOURG, Chef de projet au commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (retraité), en qualité de Commissaire-enquêteur et Monsieur Michel Faure, Directeur administratif et financier (retraité), en qualité de Commissaire-enquêteur suppléant, pour l'enquête publique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier de la modification n°2 du PLUi sera déposé **en version papier** et mis à la disposition du public pendant 17 jours consécutifs du vendredi 23 octobre 2026, 09h00 au lundi 9 novembre 2026, 09h00 en **mairie d'Elancourt**, Place du Général de Gaulle - 78990 Elancourt, aux jours et heures habituels d'ouverture au public - et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique **en version numérique** pourra également être consulté aux mêmes dates sur un support informatique situé en **Mairie d'Elancourt** et à **l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique**, accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique en **version numérique** est aussi disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines aux adresses suivantes : www.saint-quentin-en-yvelines.fr, <https://www.registre-numerique.fr/modification-plui-sqy>

Le dossier d'enquête publique n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'avis de l'autorité environnementale comme le prévoit l'article L104-3 du Code de l'urbanisme.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête.

Un **registre « papier »** à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire-enquêteur sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique en **mairie d'Elancourt**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à **l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines**, siège de l'enquête publique, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes, aux jours habituels et heures habituels d'ouverture au public.

En outre, un **registre dématérialisé** est également mis à la disposition du public du vendredi 23 octobre 2026, 09h00 au lundi 9 novembre 2026, 09h00,

Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions sur ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification-plui-sqy> ou à l'adresse email suivante : modification-plui-sqy@mail.registre-numerique.fr

Le public pourra aussi consulter ledit registre dématérialisé à cette adresse.

Des observations écrites pourront être adressées à Monsieur le Commissaire-enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines – Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff – BP 10118- 78192 Trappes Cedex, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Ces observations écrites seront reportées sur le registre dématérialisées et consultables sur ledit registre."

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra **en Mairie d'Elancourt** :

- le Vendredi 23 octobre 2026, de 14h00 à 17h00,
- le Mercredi 4 novembre 2026, de 16h00 à 19h00,
- le Vendredi 6 novembre 2026 de 14h00 à 17h00h.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Au terme de l'enquête, le projet de modification n°2 du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estimera nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des avis, observations, demandes ou propositions formulées par le public lors de l'enquête publique, ainsi que du rapport et de l'avis motivé du Commissaire-enquêteur.

Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - 1, rue Eugène Hénaff - 78190 TRAPPES, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative au projet de modification du PLUi, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de M. Cyril GIOT (tél : 01.39.44.35.00 – cyril.giot@sqy.fr) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff – ZA du Buisson de la Couldre - 78190 Trappes.